



**FORMATION  
JURIDIQUE POUR  
LES TRADUCTEURS ET  
INTERPRÈTES JURÉS  
CERTIFICAT D'UNIVERSITE**

## OBJECTIFS

L'Arrêté royal du 30 mars 2018 définit les connaissances juridiques dont doivent faire preuve les traducteur.trice.s et interprètes juré-es. L'ULB a créé un certificat de 10 ECTS qui permet de répondre aux exigences de l'Arrêté. Au terme de la formation, les participants maîtriseront les connaissances juridiques et les différents aspects de la pratique de la traduction et de l'interprétation jurée : organisation, fonctionnement et acteurs du système judiciaire belge, questions déontologiques, tarification, communication non violente, techniques spécifiques de traduction et interprétation, registre national. Il offre une spécialisation dans un domaine professionnel qui assure une plus-value sur le marché de l'emploi.

## CONTENU

### 10 crédits :

#### **DROIT : NOTIONS ET PROCÉDURES DE DROIT CIVIL ET PÉNAL**

3 crédits (Th: 10h, TP: 5h, Trav. Pers: 75h)

Evaluation: examen écrit

#### **DROIT: ACTEURS ET FONCTIONNEMENT DU POUVOIR JUDICIAIRE - TERMINOLOGIE**

2 crédits (Th: 10h, Trav. Pers: 50h)

Evaluation: examen écrit

#### **COMMUNICATION INTERCULTURELLE ET NON VIOLENTE**

2 crédits (Th: 5h, Atelier: 2h, Trav. Pers: 53h)

Evaluation: examen écrit

## **CONTEXTE D'INTERVENTION, DÉONTOLOGIE & FRAIS ET TARIFICATION**

2 crédits (Th: 8h, Atelier: 2h, Trav. Pers: 50h)

Evaluation: examen écrit

## **TRADUCTION ET INTERPRÉTATION : TECHNIQUES ET SPÉCIFICITÉS**

1 crédit (Th: 2h, TP: 4h, Trav.Pers: 24h)

Evaluation: examen écrit

